

**S.I.V.O.M. DES 5 CLOCHERS – 31540**

Siège social : Ecole des 5 CLOCHERS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 JUILLET 2022**

Président : René ROBERT et représentant la Commune de Saint-Julia

**Conseillers présents :**

Judith ARDON – Commune de Nogaret, Fabienne SOULIÉ – Commune du Cabanial, Philippe LASMAN – Commune de Roumens, André ALGANS – Commune de Montégut-Lauragais

**Conseillers absents :** aucun**Quorum atteint****Date de convocation : 27 juin 2022****Ordre du jour**

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2022
  
- Délibération demande de subvention au Ministère des sports pour la création d'un city stade. Devis à disposition.
  
- Délibération changement de norme comptable M57 et mise en œuvre du CFU.
  
- DM chapitre 040 et 042 opérations d'ordre, transfert entre section
- DM vers 673 titres annulés sur exercice antérieur pour pouvoir rembourser les sommes trop perçues des communes.
  
- Demande subvention contrat de territoire achat de petit matériel inférieur à 1 000€

**Organisation du personnel rentrée 2022**

- Création d'un poste d'adjoint technique pour assurer la maintenance à raison de 8h hebdomadaires, non annualisé.
- Création d'un poste d'agent polyvalent pour assurer l'accompagnement au bus du soir 8 heures hebdomadaires, annualisé.
- Création d'un poste d'agent polyvalent 31h hebdomadaires, annualisé
- Création d'un poste d'agent polyvalent 31h hebdomadaires, annualisé
- Suppression du poste d'adjoint administratif 12h hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint administratif 24h hebdomadaires.
- Modification des montants IFSE.
- Contrat de prestation de service nettoyage
- Délibération choix du mode de publication des actes.
- Proposition modification tarifs cantine.

**Questions diverses**

Le Président ouvre la séance à 18h30.

Il propose que la secrétaire du SIVOM soit la secrétaire de séance. Proposition acceptée à l'unanimité.

Il propose une modification de l'ordre du jour :

- Report de la délibération concernant le changement de norme comptable M57 et mise en œuvre du CFU :

Ayant sollicité le Trésorier à ce sujet, il nous a indiqué que cette délibération nécessite l'écriture de décisions modificatives. À la vue de l'ordre du jour, celui-ci étant conséquent, le Trésorier nous conseille de reporter cette décision.

- Ajout de l'élection du nouveau président : en effet lors du Conseil Syndical du 14 avril 2022, le Président avait fait part de sa volonté de laisser la Présidence du SIVOM.

Les membres présents sont tous d'accord pour cette modification de l'ordre du jour.

Madame SOULIÉ, représentante de la Commune du Cabanial, précise qu'elle est d'accord pour élire un nouveau Président ce jour, mais pas pour délibérer sur les délégations d'attribution de celui-ci. Elle souhaite que cela se fasse lors du prochain conseil.

L'ensemble du Conseil Syndical est d'accord avec cela.

Madame SOULIÉ propose également de rajouter à l'ordre du jour l'équipement de l'école en matériel rafraîchissant. Proposition acceptée à l'unanimité.

Les autres sujets de l'ordre du jour sont abordés.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2022**

Madame SOULIÉ, représentante de la Commune du Cabanial propose un compte-rendu autre que celui qui a été envoyé par le secrétariat du SIVOM.

Les 4 autres membres précisent qu'ils n'ont jamais reçu ce compte-rendu mais un autre auquel chacun d'entre eux avait répondu que ce n'était pas le compte-rendu du Conseil Syndical et qu'ils attendaient la bonne version.

Madame ARDON, représentante de la Commune de Nogaret propose de tout simplement reporter la décision au prochain conseil. Proposition acceptée par tous les membres.

- **Organisation du personnel rentrée 2022**

Le Président présente l'organisation du SIVOM pour la rentrée 2022 :

- Non remplacement du poste de 22 heures ATSEM et du poste d'agent polyvalent de 25 heures (postes de titulaires)
- Passage en journée continue de 2 postes d'ATSEM soit 31 heures
- Création d'un poste de d'agent polyvalent de 8 heures semaines permettant d'assurer le bus du soir, le ménage des garderies le soir et en cas d'absences des autres agents un remplacement facilité et moins coûteux
- Contrat de prestation de service 16 h semaine sur une première durée de 4 mois

Coût de cette réorganisation

- Sur le budget RH – 2 425€
- Sur les charges générales +5 305€

### Décisions complémentaires

- Création d'un poste d'agent technique 8h par semaine, celui-ci assurerait l'entretien courant du bâtiment
- Passage à 24 h du secrétariat
- Coût supplémentaire sur le budget RH : + 6 000€
- Baisse prévisible sur charges générales : 2 500€ (mise à disposition de personnel des communes)

### Prévision 2023

- 141 900€ en budget RH idem réel 2022
- +10 000€ de prestation de service Ménage (mais baisse de la mise à disposition)

### Avantages :

- Plus que 3 titulaires à gérer et 2 contractuels (remplacement, maladie,...)
- 2 titularisations à venir pour les 2 contractuelles
- Journée continue pour 2 personnes (bus matin, bus soir)
- Tâches physiquement contraignantes sous traitées
- Personnel technique sur place pour l'entretien courant
- Un secrétariat disposant du temps de travail nécessaire à son poste
- Si fermeture d'une classe, réduction des charges générales mais maintien de l'effectif titulaires
- Le contrat de 2H/Jour donne une souplesse de remplacement à moindre coût que l'intérim

Le Président rappelle la composition actuelle de l'équipe. Il précise que les 2 contractuelles sont en train de préparer une VAE pour l'une et un CAP petite enfance pour l'autre.

Il indique qu'un agent en horaires fractionné l'a sollicité pour réaliser des journées continues car les allers-retours sont coûteux et fatiguant.

Madame ARDON, représentante de la Commune de Nogaret attire l'attention des membres du Conseil Syndical sur le fait que les journées continues engendrent des obligations de pause. Il faut s'assurer que les agents les prennent comme il faut.

Madame SOULIÉ, représentante de la Commune du Cabanial, indique qu'un poste créé ne peut pas être supprimé par la suite.

Madame ARDON rappelle que le fait que les agents fassent des journées continues est un souhait depuis longtemps de Monsieur ROUILLAIN, Maire du Cabanial.

Madame SOULIÉ souligne que cette nouvelle organisation proposée est liée au non-retour éventuel de l'agent en disponibilité à ce jour et que s'il ne poursuit pas sa disponibilité ou s'il réintègre les effectifs cela aura un coût supplémentaire.

Philippe LASMAN, représentant de la Commune de Roumens, fait part de sa satisfaction de cette démarche : on répond à une demande des agents (journée continue) en souscrivant un contrat auprès d'un prestataire dont le but est la ré-insertion professionnelle, qui plus est, est à REVEL.

Le Président précise qu'il sera fait un 1<sup>er</sup> contrat de septembre à décembre, puis pour 2023 des contrats trimestriels, ajustés selon le retour ou non de l'agent en disponibilité. Il rappelle que le coût des intérimaires est très lourd.

Le poste d'agent technique sera proposé à M. DE LAGREVOL, que le SIVOM avait en mise à disposition partagée avec la Commune du Falga, et dont il a été satisfait.

Il fait remarquer que pour l'instant seuls 2 agents sont prévus au lieu de 3 pour les bus du matin et du soir.

Le Président informe le Conseil qu'il a remarqué en assurant le remplacement d'un agent absent que 2 bus suivent quasiment le même trajet. Il a donc demandé à la Région de faire en sorte qu'il n'y ait plus qu'un seul bus. Il attend la réponse.

Monsieur LASMAN et Madame ARDON précisent que nous avons des obligations en termes d'accompagnement des petits dans le bus, et que nous devons respecter des contraintes de temps passé par les enfants dans le bus.

Madame ARDON indique également que cette modification aura des impacts en terme de création et suppressions d'arrêts.

Monsieur LASMAN revient sur les créations de poste à 31h et sur la sous-traitance de ménage.

Le Président expose les différents devis reçus pour la sous-traitance du ménage.

Le Président propose de délibérer.

Madame SOULIÉ demande le coût annuel.

Monsieur ROBERT montre le tableau de calcul de coût réalisé et précise qu'il serait très long à expliquer. Si c'est le souhait de tous alors il l'expliquera. Sinon il sera envoyé aux 5 membres. Et le vote reporté.

Les 4 autres membres indiquent qu'ils souhaitent délibérer maintenant et lui font confiance quant au coût évoqué plus tôt dans la séance.

Madame SOULIÉ attire l'attention des autres membres sur le fait que la Commune du Cabanial est une Commune éligible.

Le Conseil délibère à **4 voix pour** (Saint-Julia, Nogaret, Roumens, Montégut) et **1 contre** (Le Cabanial)

- Pour la création de 2 postes à 31h hebdomadaires
- Pour la création d'un poste d'agent polyvalent à 8h hebdomadaires
- Pour la création d'un poste d'agent technique à 8h hebdomadaires
- Pour sous-traiter le ménage de l'école avec l'Association AILES

- **Suppression du poste d'adjoint administratif 12h hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint administratif 24h hebdomadaires.**

Le Président explique qu'actuellement la secrétaire travaille toujours en flux tendus, sachant ce qu'elle doit faire mais traitant en même temps toutes les urgences que présente son poste, notamment en ressources humaines.

Il propose à la secrétaire de s'exprimer à ce sujet.

Celle-ci explique qu'effectivement elle arrive à assurer les tâches quotidiennes mais est soumise aux différentes urgences quotidiennes, elle prend donc beaucoup de retard. Elle précise qu'à ce jour elle ne peut pas assurer la veille juridique relative à la gestion du personnel ou encore à la préparation de la réalisation de projets tels que le city-stade et que cela n'est pas une situation sécurisante pour le SIVOM ni pour elle.

Mme SOULIÉ indique qu'elle avait demandé la liste des tâches effectuées à ce jour et celles qui pourraient l'être en ayant 24h hebdomadaires et qu'elle ne l'a pas.

Le Président indique que cela vient d'être expliqué et propose de délibérer.

Concernant la Suppression du poste d'adjoint administratif 12h hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint administratif 24h hebdomadaires le Conseil délibère à **4 voix pour** (Saint-Julia, Nogaret, Roumens, Montégut) et **1 contre** (Le Cabanial).

- **Modification des montants IFSE**

Le Président explique que le poste de secrétariat passant à 24h par semaine, la secrétaire demande à revoir son montant IFSE. Il rappelle que l'IFSE permet d'attribuer une indemnité mensuelle fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

La secrétaire précise qu'elle travaille dans plusieurs collectivités et que dans un souci d'équité elle applique les mêmes modalités de calcul dans chacune proratisé au temps de travail effectué.

Le Président propose de délibérer.

**Concernant la modification des montants IFSE le Conseil délibère à 4 voix pour (Saint-Julia, Nogaret, Roumens, Montégut) et 1 contre (Le Cabanial).**

- **DM chapitre 040 et 042 opérations d'ordre, transfert entre section**

Le Président donne la parole à la secrétaire.

Celle-ci indique qu'ils ont en leur possession le mail du Trésorier précisant les articles qui seront utilisés. Elle explique qu'il s'agit d'une erreur de saisie au moment de la création du budget sur les chapitres 042 et 040. Ceux-ci doivent être équilibrés entre eux. Or il apparaît qu'au 042 est inscrit 9 77€ et au 040 est inscrit 9 766.16€.

Il va donc être inscrit -3.84€ au 6811 dans le chapitre 042 et +3.84€ au 615221.

**Concernant la DM n°1 Chapitre 040 et 042 opérations d'ordre, transfert entre section le Conseil délibère à 5 voix pour.**

- **DM vers 673 titres annulés sur exercice antérieur pour pouvoir rembourser les sommes trop perçues des communes.**

Pour rappel et selon le fichier en possession des membres les montants à régulariser :

- annulation titres : **25.002,38 €**

- refacturation : **480,99 €**

Proposition de DM :

Dépenses de fonctionnement - article 673 : **+ 25.002,38 €**

Dépenses de fonctionnement - article 615221 : **- 24.521,39 €**

Recettes de fonctionnement - article 7718 : **+ 480,99 €**

**Concernant la DM n°2 vers 673 titres annulés sur exercice antérieur pour pouvoir rembourser les sommes trop perçues des communes le Conseil délibère à 5 voix pour.**

- **Délibération demande de subvention au Ministère des sports pour la création d'un city stade.**

Le Président indique qu'il souhaite demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport pour nous aider à financer le city stade. En effet, le SDIVOM peut percevoir au moins 50% de subvention par l'ANS. Il présente la synthèse financière reçue ce jour par le prestataire, à disposition des conseillers. Il précise que pour être éligible à cette subvention, le SIVOM doit signer une convention avec une association sportive. Il a sollicité le Handball de Revel, ceux-ci n'e sont pas intéressés. Il demande aux membres s'ils ont sur leur commune des associations qui pourraient être intéressées. Monsieur LASMAN prend les documents, il pense le proposer à une association de sa commune.

Il indique également avoir reçu un devis actualisé de la part du prestataire : celui-ci est à disposition des membres durant les débats.

Madame SOULIÉ indique qu'en Conseil d'école le Président a indiqué que le city stade serait ouvert au public en dehors des horaires d'ouverture de l'école. Un enfant victime de blessures par dégradation causée durant les horaires d'ouverture à l'extérieur : qui est responsable ?

Le Président répond qu'il envisage de faire passer un agent avant l'ouverture pour vérifier l'installation

Madame SOULIÉ répond que le SIVOM est responsable de ses agents et qu'elle ne souhaite pas leur faire courir de risque de blessure à leur tour.

L'ensemble du Conseil est d'accord pour creuser cet aspect juridique afin de ne pas être responsable en cas de blessure

Madame SOULIÉ est surprise car elle a connaissance d'une commune qui a obtenu 80% de subvention de la part de l'ANS.

Le Président indique que nous avons reçu un courrier du département nous indiquant qu'il nous financera au moins à hauteur de 40%, donc cette subvention est prise en compte par l'ANS.

**Concernant la délibération pour demander un maximum de subvention au Ministère des sports pour la création d'un city stade le Conseil délibère à 4 voix pour (Saint- Julia, Nogaret, Roumens, Montégut) et 1 contre (Le Cabanial).**

- **Demande subvention contrat de territoire achat de petit matériel inférieur à 1 000€**

Le Président indique le besoin d'acheter une tondeuse et un nettoyeur haute pression. Une délibération avait déjà été prise, celle-ci a été rejetée par le Conseil départemental car le montant du devis n'atteignait pas les 1000€ HT. Le Président indique le devis à disposition des membres.

**Concernant la délibération pour demander un maximum de subvention au Conseil départemental pour l'achat de petit matériel, le Conseil délibère à 5 voix pour.**

- **Proposition modification tarifs cantine.**

Le Président indique que les membres ont le document à ce sujet en leur possession.

Occitanie Restauration nous informe de l'augmentation de leurs tarifs. Il est proposé de répercuter en partie cette hausse sur le prix facturé aux parents.

Madame SOULIÉ propose de passer de 3.45€ à 3.65€ le repas.

**L'ensemble du conseil approuve cette proposition.**

**Concernant la délibération pour revoir le tarif des repas le Conseil délibère à 5 voix pour, pour une facturation à 3.65€ le repas. Dans le contexte économique actuel, le Conseil ne souhaite pas revoir le prix de la garderie.**

- **Délibération choix du mode de publication des actes.**

Le Président laisse la parole à la secrétaire. Celle-ci explique que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'affichage des délibérations n'est plus obligatoire et le procès-verbal remplace le compte-rendu. La principale différence réside dans le fait que le procès-verbal retrace les débats.

Il n'est plus obligatoire d'afficher les délibérations mais la liste de celle-ci précisant si elles ont été approuvées ou pas.

Le procès-verbal doit être tenu à disposition du public.

N'ayant pas délibéré avant le 1<sup>er</sup> juillet nous sommes soumis par défaut à la diffusion dématérialisée.

Pour les collectivités n'ayant pas de site internet il est possible de prendre une délibération pour choisir un autre mode d'affichage au-delà du 1<sup>er</sup> juillet.

Le Président propose donc l'affichage matériel.

**Concernant la délibération pour afficher les actes administratifs de façon matérielle, le Conseil délibère à 5 voix pour.**

- **Equipement de l'école en matériel rafraîchissant**

Le Président donne la parole à Madame SOULIÉ. Celle-ci indique que lors du Conseil d'école du mardi 5 juillet, le personnel enseignant, les parents et les délégués de parents d'élèves ont demandé à ce que soit installé à l'école du matériel rafraîchissant, intérieur ou extérieur. Elle indique que la soufflerie actuelle serait rafraîchissante. Sujet à creuser avec M. Rouvillain, Maire du Cabanial, qui s'en est occupé il y a quelques temps.

Madame SOULIÉ expose l'idée d'un projet à réaliser avec les élèves de l'école qui serait de végétaliser l'école.

Le Président précise la nécessité d'y intégrer l'arrosage car à l'heure toutes les plantations réalisées ne sont pas arrosées et souffrent énormément.

Madame SOULIÉ indique que lors du Conseil d'école, le Président a proposé de constituer une commission pour s'occuper de ce sujet. Cette commission serait composée d'un élu, un parent d'élève et un enseignant.

Madame SOULIÉ se propose pour faire partie de cette commission.

Mme SOULIÉ évoque la climatisation. Un devis aurait été fait il y a plusieurs années. Il faudrait l'actualiser.

M. Rouvillain s'en serait occupé à ce moment-là. La demande lui sera faite.

Mme ARDON souligne que ce n'est pas une solution durable, autant en terme d'économie car c'est un système coûteux qu'en terme environnemental où l'on connaît les impacts indésirables de ce système.

Madame SOULIÉ évoque également des toiles à tendre à l'extérieur des surfaces vitrées des classes sur lesquelles le soleil frappe.

Le Conseil Syndical à l'unanimité est d'accord pour avancer sur la végétalisation de l'école et de mettre en place la commission nécessaire dès la rentrée.

#### **- Election du nouveau Président**

Le Président actuel, présente sa démission et précise qu'il reste membre titulaire du SIVOM représentant la Commune de Saint-Julia. Il demande qu'il est candidat.

M. André ALGANS, titulaire de la commune de Montégut-Lauragais se présente comme candidat à la Présidence du SIVOM.

M. Robert ouvre le vote à bulletin secret. Chaque membre renseigne son bulletin. La secrétaire réalise le dépouillement.

5 bulletins pour M. André ALGANS.

Monsieur André Algans est élu Président du SIVOM.

#### **- Questions diverses**

Prochain conseil fixé au lundi 18 juillet à 18h30, ordre du jour : délégation de pouvoirs du Président, Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2022.

**L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20h15.**